

Le 9 mars 2007

Les employeurs baissent les bras !

Le 7 mars dernier, en urgence, les employeurs de l'aide à domicile annulaient l'avenant n°8 en cours d'agrément et proposaient à la signature un nouvel avenant salarial n°9:

- 0,5 % en juillet 2006.
- 1 point de coefficient.
- 0,8 % en février 2007.

Pour le présenter à l'agrément de la CNA (commission nationale d'agrément) du 8 mars.

La CFDT dénonce cette politique salariale au rabais, qui

- **Cède au chantage** de la DGAS (direction générale de l'action sociale).
- **Transgresse les règles de l'opposabilité**, qui peut normalement intervenir 15 jours après la signature.
- **Annule l'avenant précédent** signé par la CFDT avant même son passage à l'agrément.
- **Supprime les 0,21 %** au titre des mesures catégorielles 2006 de la fonction publique prévus dans l'avenant précédent.
- **Remplace les 0,8 % de 2006 pour la fonction publique en mesure 2007 pour l'associatif.**
- **Se plie aux décisions unilatérales** des financeurs.
- **Accepte la dévalorisation du secteur associatif.**



**Pour ces raisons,
La CFDT ne signera pas l'avenant n°9.**